



**POUR VOUS,
le DÉPARTEMENT agit!**

COMMISSION PERMANENTE LES AFFAIRES COURANTES DE LA COLLECTIVITÉ

EN BREF :

Le Conseil départemental, réuni en Commission permanente ce vendredi 8 décembre, a étudié 36 rapports.

Parmi l'ensemble de ces rapports, le Département a mis l'accent sur plusieurs points en particulier, comme les solidarités autour notamment de l'aide à la collectivité de Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Irma ou du PTI 2017-2020.

L'ensemble des Conseillers départementaux a également apporté un soutien financier conséquent à divers organismes et associations sportives et de loisirs afin de les accompagner dans leurs projets.

Ce dossier de presse vous présente les principales décisions.

Sachez le... La Commission permanente du Conseil départemental rassemble les 58 conseillers départementaux de Saône-et-Loire sous la présidence d'André Accary, Président du Département.

L'Assemblée départementale a confié des délégations à la Commission permanente pour régler les affaires courantes de la collectivité. Elle assure ainsi la continuité de l'action du Conseil départemental entre ses réunions plénières.

Elle se réunit en général une fois par mois. Le vote se fait à main levée, au scrutin public ou au scrutin secret, et les décisions sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés.

Sommaire

- page 3**
- OURAGAN IRMA
- VILLES ET VILLAGES FLEURIS
- page 4**
- SPORT
- pages 5**
- AU FIL DES RAPPORTS

**6 CHAMPS
D'ACTION**
DÉLÉGATION À LA
COMMISSION
PERMANENTE

**administration
générale**

Affaires juridiques
Subventions, bourses, avances, fonds de concours, prix,
Affaires financières et patrimoine
Ressources humaines et relations sociales
Coopération décentralisée

solidarités

Insertion et logement social
Personnes âgées et personnes handicapées
Enfance et familles
Action sociale territoriale

Voies Vertes, Voie Bleue, Vélo-routes
et Plan Départemental d'Itinéraires
de Promenades et de Randonnées de
Saône-et-Loire (PDIPR 71)
Espaces Naturels Sensibles
Tourisme

**développement
durable et
tourisme**

**éducation,
jeunesse, sports,
culture et
patrimoine**

Collèges publics et privés
Restauration scolaire
Sports
Patrimoine culturel
Établissements culturels
Action culturelle

Aménagement du territoire
Téléphonie mobile - Très haut débit -
Aménagement numérique du territoire
Transports

**aménagement
du territoire,
mobilités, routes
et infrastructures**

**développement
agricole et rural**

Aménagement foncier et remembrement
Eau et assainissement
Analyses et santés animales



30 000 €
pour les besoins de
reconstruction de collèges
à Saint-Martin

OURAGAN IRMA AUX ANTILLES

Face à la catastrophe naturelle à laquelle a dû faire face le département ultramarin de la Guadeloupe et plus particulièrement les îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin au mois de septembre dernier, le Département de Saône-et-Loire a décidé d'attribuer une aide exceptionnelle à la collectivité de Saint-Martin. Cette somme va être utilisée dans le cadre de travaux de sécurisation et de mise hors eau du collège et du lycée.

Le Département tient à être présent dans ces moments particulièrement difficiles du fait des nombreux dégâts qui ont été causés. L'éducation de nos jeunes et la continuité de l'enseignement étant une priorité pour le Département, l'ensemble des conseillers départementaux ont décidé d'apporter leur soutien aux victimes de l'ouragan IRMA et de faire preuve de solidarité en permettant la reconstruction et la réhabilitation des établissements scolaires sur place.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS, LABEL DE QUALITÉ DE VIE

À l'instar des années précédentes, l'Agence de développement touristique et de promotion du territoire destination Saône-et-Loire (ADT 71) a organisé la campagne de valorisation paysagère des communes du Département.

À cette occasion, sont conduites des actions de sensibilisation et de formation à l'environnement et au développement durable dans un souci de valorisation du cadre de vie et du patrimoine.

Cette campagne de valorisation comporte deux concours :

- Concours des particuliers
- Concours des communes

Les lauréats seront désignés lors de la remise officielle des prix départementaux qui aura lieu le samedi 24 mars 2018 à Mâcon.

Dans le cadre du concours des communes dans la catégorie villes et villages : **64 lauréats pour un montant total de 17 328 €.**

- 23 villes et villages : **3 600 €**
- 9 communes de 250 habitants : **2 932 €**

- 9 communes de 251 à 500 habitants : **3 006 €**
- 7 communes de 501 à 1000 habitants : **2 422 €**
- 5 communes de 1 001 à 2000 habitants : **1 710 €**
- 11 prix des petits jardiniers : 3 658 €

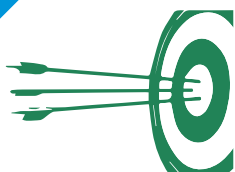
Dans le cadre du concours des particuliers : **78 lauréats pour un montant total de 7 203 €**

- 23 maisons avec jardin : **1 914 €**
- 21 maisons avec cour : **1 777 €**
- 9 balcons, façades dans maison individuelle : **827 €**
- 11 balcons dans immeuble : **903 €**
- 3 exploitations agricoles : **429 €**
- 1 hébergements touristiques : **153 €**
- 7 établissements commerciaux : **786 €**
- 3 établissements publics ou collectifs : **414 €**



24 531 €
pour **142** lauréats
pour l'attribution des prix
du palmarès 2017

L'objectif du Département est de poursuivre sa volonté de promouvoir le territoire et de mettre en avant les atouts des communes et des particuliers qui œuvrent au quotidien pour embellir leur ville ou leur logement. Il s'agit également d'œuvrer à la sensibilisation à l'environnement, à la valorisation du cadre de vie aussi bien pour les habitants que pour les touristes. Le Département a à cœur de pouvoir participer à l'attribution des prix de ces concours, qui sont gages d'un cadre de vie de qualité, pour permettre notamment une meilleure attractivité et mise en avant du patrimoine touristique.



2 400 €

au Comité départemental de tir à l'arc



12 118 €

associations et écoles de sports



17 759 €

à 7 associations sportives

SPORT

Dans le cadre de son programme « Sport Pour Tous », le Département intervient auprès des clubs sportifs afin de leur donner les moyens de réaliser leurs projets et d'attribuer des aides davantage en adéquation avec leurs besoins.

Le Département attribue des subventions pour :

1) L'aide à l'organisation de manifestations sportives



Vélo club Charollais pour l'organisation du 38ème Tour du Charollais : **900 €**
Union pongiste Creusot-Vareennes pour le critérium fédéral-national : **1000 €**

2) L'aide aux écoles de sport et aux regroupements d'associations



Tennis club de Saint-Rémy : **918 €**

3) L'aide aux projets loisirs, sportifs et santé



Mâcon 2

Union nationale du sport scolaire service départemental pour l'organisation du Cross UNSS départemental et académique + animation Lab 71 : **2 000 €**

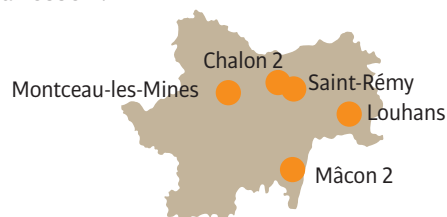
Montceau-les-Mines

- Comité départemental olympique et sportif de Saône-et-Loire (journée « sentez-vous sport ») : **3 500 €**
- Comité de Saône-et-Loire de basket-ball (Basket Santé 2017) : **1 300 €**
- Comité départemental olympique et sportif de Saône-et-Loire (soirée tour de France de l'égalité Femmes/Hommes) : **1 500 €**

Saint-Rémy

- Comité de Saône-et-Loire de judo jujitsu (journées judo en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville) : **1 000 €**

Le Département accorde des subventions aux associations sportives ainsi qu'aux comités sportifs départementaux réalisant des investissements, dans le cadre du programme « associations sportives et de jeunesse ».



- Triathlon **Mâcon** club pour l'acquisition d'un mini bus : **6 000 €**
- Comité départemental de canoë-kayak de Saône-et-Loire (**Chalon 2**) pour l'acquisition de matériels de sécurité : **702 €**
- Canoëkayak club **Louhans** pour l'acquisition de matériel informatique et audio-visuel : **332 €**
- Union nationale du sport scolaire service départemental pour l'acquisition d'un mini bus : **6 000 €**
- Comité départemental olympique et sportif de Saône-et-Loire (**Montceau**) pour l'achat de matériel informatique : **600 €**
- Comité départemental de gymnastique (**Montceau**) pour l'achat de matériel informatique : **225 €**
- Union sportive San Rémoise (**Saint-Rémy**) pour l'acquisition d'un mini bus : **3 900 €**

Le Département s'engage auprès de l'ensemble des organismes et associations sportives afin qu'elles puissent avoir les moyens de mettre en œuvre leurs projets. Le Département accorde une attention particulière à ce que la pratique du sport sur son territoire soit encouragée, ainsi que toutes les initiatives visant à promouvoir sa pratique.

L'objectif est également d'attribuer des aides davantage en lien et en adéquation avec les besoins des comités départementaux.

AU FIL DES RAPPORTS...



1 500 €

à l'association Vêtir dans le cadre de son salon « Mode in Bourgogne »



Chauffailles

ASSOCIATION VÊTIR

L'association Vêtir a pour objectif de promouvoir le savoir-faire des entreprises du textile de Saône-et-Loire. Elle regroupe 10 entreprises sur le département qui travaillent

ensemble autour de 3 problématiques : l'internationalisation, la digitalisation et la formation.

Le Département souhaite soutenir les associations locales dans leur projet visant à mettre en avant le savoir-faire des entreprises du territoire et à en promouvoir les richesses. Cette démarche contribue à une meilleure attractivité du territoire et il est primordial pour le Département d'accompagner de telles initiatives.



14 500 €

dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé

LOGEMENT/ÉNERGIE

• Amélioration de l'habitat privé

Le Département attribue 29 subventions pour une somme totale de 14 500 € dans le cadre de l'amélioration de l'habitat privé des

propriétaires occupants ainsi que pour des particuliers souhaitant réaliser des travaux d'isolation et de chauffage.

Dans le cadre de son dispositif « Habiter mieux 71 », le Département poursuit sa mission d'amélioration de l'habitat privé afin de permettre aux occupants de bénéficier de conditions de logement dignes et décentes.



17 100 €

à **40** particuliers souhaitant effectuer des travaux d'isolation et d'installation de chauffage bois

• Plan Climat Énergie Territorial

Depuis plusieurs années, le Département s'investit dans une politique en faveur de l'habitat. À ce titre, il a mis en place un

dispositif d'« Aides habitat durable » à destination des particuliers en matière de maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables.

Le Département poursuit sa mission de lutte contre la précarité énergétique, en aidant notamment les particuliers qui souhaitent investir dans une énergie durable, responsable et plus maîtrisée.



4 200 €

pour le renouvellement de l'adhésion au Groupement national des animateurs en gérontologie

EHPAD

Cette adhésion permet notamment aux animateurs de tous les Ehpad de Saône-et-Loire d'avoir un accès à la plateforme numérique

CULTUREàVIE, visant à proposer aux personnes âgées diverses animations et activités.

Le Département souhaite soutenir les animateurs des Ehpad dans leur mission en leur permettant notamment de développer et diversifier leur offre d'animation. Le Département tient à tout mettre en œuvre pour permettre aux personnes âgées de préserver une autonomie et un lien social.



600 €

à la commune de Montchanin pour l'action collective « Parent'aise »

et **3 000 €**

à la commune d'Autun pour l'action collective « La Fabrique à histoires »



DSL : ACTION SOCIALE TERRITORIALISÉE

Les projets territoriaux des solidarités ont pour objectif de mettre en œuvre l'action sociale du Département dans une logique de développement social local. Dans cet objectif,

le Département prévoit une aide financière dans le cadre du financement des actions collectives réalisées par les partenaires des Territoires d'action sociale (TAS).

Le Département poursuit sa politique visant à favoriser le développement social territorial et à accompagner les communes du Département à mettre en œuvre ces projets solidaires.



AIDE À LA CRÉATION D'UN POSTE D'INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE À BLANZAY

Cette subvention a été accordée par le Département dans le cadre de son intervention en faveur des enseignements artistiques.

Le Département a à cœur d'aider les communes de Saône-et-Loire dans le développement de leur politique culturelle, notamment lorsque ces projets ont une portée pédagogique.



GUIDE DU ROUTARD

Cette subvention est accordée pour l'organisation de deux manifestations à l'occasion du lancement de Guide du routard du Pays Charolais Brionnais.

Le Département s'engage à promouvoir son territoire et mettre en avant ses atouts touristiques.



2 301 €

à la commune de Blanzay pour la création d'un poste d'intervenant en milieu scolaire



1 000 €

au Pôle d'Équilibre territorial et rural du Pays Charolais Brionnais